

Tatouage : une mode qui ne s'efface pas !

Les tatouages, bien que moins significatifs d'une appartenance à un groupe social ou d'une contestation, et plus uniquement décoratifs, sont de plus en plus courants. Devenus phénomène de masse, les tatouages se découvrent sur tout type de personnes, jeunes ou plus âgées, hommes ou femmes.

Un phénomène peu quantifié

Il existe peu de chiffres sur l'activité des tatoueurs et sur ce phénomène de mode qui s'est amplifié. Une étude Ifop pour Dimanche Ouest France de juillet 2010, révélait qu'en moyenne un Français sur dix déclarait s'être fait tatouer. Dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans, il s'agissait d'une personne sur cinq. Les classes sociales moins favorisées seraient plus enclines à se faire tatouer (19% des ouvriers contre 14% chez les employés et les professions intermédiaires, et 7% chez les professions libérales et les cadres). Les proportions d'hommes et de femmes sont proches, 11% pour les premiers, 9% pour les secondes. Politiquement, le plus gros pourcentage des personnes tatouées se situe proche ou à l'extrême droite avec 23%.

Des règles strictes à respecter

Le tatouage permanent consiste en l'introduction dans la peau de pigments minéraux ou végétaux à une profondeur de 0,6 à 2mm.

Depuis 2008 et 2009 la pratique du tatouage a l'obligation de respecter des règles strictes d'hygiène et de prévention des risques sanitaires (lire fiche annexe). Malgré cet encadrement, il existe encore des cas de complications, rares mais non négligeables. Ceux-ci sont souvent liés à la qualité des encres utilisées. Les professionnels de santé et les personnes qui réalisent les tatouages ont l'obligation de déclarer tout effet indésirable à l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM). Les fabricants d'encres, les importateurs ou les revendeurs sont tenus à la même obligation.

L'incompatibilité avec la péridurale

Les jeunes femmes qui se font faire un tatouage dans la région lombaire doivent être informée que de nombreux anesthésistes seront réticents à pratiquer une péridurale au moment de l'accouchement afin de ne pas risquer d'introduire des pigments dans le système nerveux et de l'endommager.

Une marque presque indélébile

En matière de tatouage, les regrets peuvent coûter cher ! S'en faire enlever un s'avère toujours très long, douloureux, coûteux et pas toujours possible. La méthode la plus utilisée est le laser. Plusieurs séances sont nécessaires, espacées de plusieurs semaines, aussi l'ensemble de l'opération peut prendre plus d'un an et coûter plus ou moins 1 000 euros selon la taille du tatouage, la couleur de la peau et des encres (certaines couleurs ne s'effacent que très mal). D'autres techniques moins efficaces et laissant parfois des cicatrices existent. Le mieux est de s'adresser à un dermatologue.